



l'oxygène
à la source

N°267-23

**CHARTRE DE GOUVERNANCE RELATIVE A LA COMPETENCE GRAND CYCLE DE L'EAU –
APPROBATION DE PRINCIPE**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 30 Représentés : 6 Quorum : 27

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 11 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 1^{er} décembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Mme & MM. Serge FABBIAN, Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Christian VERMELLE

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Sandrine DALL'AGLIO, Jean-François DEGENNE, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Benjamin MARIAS, Patricia MERMOZ, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Philippe CHAPPET, Sébastien BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Cédric VERNAY, Martine VIBERT, Didier GALMICHE

AVAIENT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Fabienne GREBERT
Franck BOGEY à Christian MARTINOD
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE
Frédérique LARDET à Christina MALAPLATE
Patricia MERMOZ à Christian ROPHILLE
Yves GUILLOTTE à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mme Alice SILIADIN, Cheffe de mission Lacs – DDT 74

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

CHARTRE DE GOUVERNANCE RELATIVE A LA COMPETENCE GRAND CYCLE DE L'EAU – APPROBATION DE PRINCIPE

Exposé du Président,

Par délibération du Comité du 27 juin 2022, les membres du Comité ont adopté le règlement intérieur et ses annexes dont la charte de gouvernance relative à la compétence Grand cycle de l'eau.

Concernant les zones humides, cette charte prévoyait que le SILA engagerait, avec ses EPCI membres, un travail spécifique afin de définir et cadrer l'action opérationnelle du SILA. A l'issue d'un groupe de travail, une proposition de doctrine pour la mise en œuvre opérationnelle a été définie. La Commission Grand cycle de l'eau du 25 septembre 2023 a donné un avis favorable aux modalités de gestion opérationnelle des zones humides par le SILA.

Il est en conséquence proposé d'intégrer ces modalités à la charte de gouvernance.

Cette charte sera annexée au règlement intérieur par délibération ultérieure du Comité du SILA.

Les membres du Comité sont invités à approuver le principe de la charte de gouvernance relative à la compétence Grand cycle de l'eau.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

Voix POUR : 36
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services

Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture

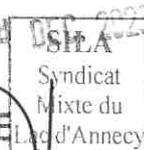
Le 15 DEC. 2023

Publié le 18 DEC. 2023

Exécutoire le 18 DEC. 2023

Le Président

Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	267_23
Objet :	Charte de gouvernance relative à la compétence Grand cycle de l'eau - Approbation de principe
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	074-247400013-20231211-267_23-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20231211-267_23-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 267-23_Charte gouvernance compétence GCE_Approbation principe.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20231211-267_23-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	142.5 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : Charte gouvernanceV3_pour délib comité syndical SILA.pdf Nom métier : 73_CO-074-247400013-20231211-267_23-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	903.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à 15h21min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à 15h21min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à 15h22min13s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	15 décembre 2023 à 15h22min16s	Reçu par le MI le 2023-12-15